

La filière chanvre



COMPRENDRE

Contexte et enjeux

Le chanvre industriel, appelé « Cannabis Sativa » est une plante ligneuse et oléagineuse, à haute qualité environnementale. Au début du XIXe siècle, sa culture représentait 180 000 hectares en France. Sa fibre était utilisée pour les voilages, les cordages de bateaux et le textile. Le développement industriel a fait chuter la production française de chanvre. Au début du XXe siècle, il n'en restait plus que quelques dizaines d'hectares cultivés en métropole. Au XXIe siècle, la culture est remise en avant par les agronomes et les politiques publiques. En 2019, elle représentait environ 18 000 hectares en France.

Aujourd'hui, le chanvre trouve principalement ses débouchés dans l'industrie des éco-matériaux. Son caractère végétal, naturel et renouvelable en fait un atout majeur en matière de développement durable. Lorsqu'il est utilisé pour la construction, il permet de bonnes performances thermiques, hygrothermiques et acoustiques. Il s'agit également d'un matériau résistant au feu et aux rongeurs.

Si la filière du chanvre est bien structurée à l'échelle nationale grâce à des organisations fédératrices, les acteurs régionaux forment, quant à eux, un réseau moins identifié. Les filières locales sont structurées et organisées différemment en fonction des collectivités territoriales. Il est possible de souligner le manque d'effet stimulant du marché de la construction en chanvre ainsi qu'un manque de connexion entre l'amont et l'aval de la filière.

Objectifs généraux

1. Développer les filières du chanvre à l'échelle régionale
2. Former des professionnels à l'utilisation du chanvre
3. Sensibiliser le grand public à l'utilisation du chanvre

Glossaire

- Chènevotte : Une fois le chanvre récolté, il reçoit un traitement par défibrage qui consiste à séparer la tige des fibres et graines qui sont récoltées en amont. La chènevotte est alors la partie ligneuse du chanvre, qui subsiste après l'enlèvement de la filasse.
- FDES : fiche de déclaration environnementale et sanitaire
- Gobetis : première couche d'enduit, préparatoire, projetée sur un ouvrage.
- Ligneuse : qui est constitué de bois ou qui ressemble à du bois.
- Oléagineuse : plante avec des graines ou des fruits riches en matière grasse.

AGIR

La France est l'un des premiers producteurs européens de chanvre. Sa culture ne nécessite ni traitement chimique ni irrigation. La transformation de la tige de chanvre est 100% mécanique, elle se réalise dans des usines ou à la ferme. Une fois défibrée, la tige donne de la chènevotte (55%) et de la laine (30%), ainsi que de la poussière (15%). Il existe plusieurs utilisations du chanvre dans la construction des bâtiments où il peut être utilisé en béton ou en laine. Il est possible de recycler ou de composter les murs en chaux/chanvre. Cependant, cette culture nécessite plusieurs passages dans les champs ainsi que du matériel spécifique et coûteux. Les outils de récolte utilisés sont donc majoritairement détenus par de grandes entreprises ou coopératives, ce qui laisse peu de place aux petits agriculteurs.

1. L'utilisation du chanvre comme isolant

Le chanvre est un isolant qui permet de bonnes performances thermiques et hygrothermiques. La paille de chanvre sert de matière première à la fabrication d'isolant. Il existe plusieurs méthodes d'isolation par le chanvre : la laine en vrac, les panneaux et les rouleaux. La pose de ces isolants se réalise de façon traditionnelle. Ces techniques sont utilisées dans la construction neuve et en restauration des toitures, des murs et des sols.

2. Les mortiers et bétons de chanvre

Le béton de chanvre est composé de chènevotte, d'un liant et d'un peu d'eau. Il peut être utilisé pour réaliser des murs ou des cloisons, il est mis en œuvre par un remplissage des parois avec une ossature porteuse. Il existe trois techniques : le coulage manuel avec banchage, la projection mécanique et l'application manuelle des enduits.

La chènevotte est également utilisée pour réaliser des enduits intérieurs ou extérieurs. Les enduits en chanvre sont appliqués manuellement ou mécaniquement et sont généralement composés d'un gobetis, d'un corps d'enduit en mortier de chanvre et d'une finition.

Réglementation

- La vérification des FDES doit être réalisée par un organisme tiers, elle est obligatoire depuis le 1 juillet 2017. Une FDES permet à tout bureau d'étude de prendre en compte les différents indicateurs liés à la fabrication de béton ou d'isolant en chanvre.

Chiffres clés

- Production de chanvre en France : 40 000 tonnes de chènevotte par an
- 1 hectare de chanvre absorbe 15 tonnes de CO₂

PORTRAIT D'UNE FILIÈRE

L'EXEMPLE DE LA FILIÈRE CHANVRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PROVENCE VERDON

La Communauté de communes Provence Verdon est située en Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, au Nord-Ouest du département du Var. Le territoire réunit quinze communes, qui sont confrontées à un grand nombre de friches agricoles et industrielles. Depuis 2012, cette collectivité s'est engagée dans la création d'une nouvelle filière autour du chanvre, avec pour objectif de dynamiser l'économie et l'agriculture locales. La mise en place de cette filière répond à l'ambition de créer une démarche collective, responsable et durable.

1- La difficile construction de la filière chanvre à l'échelle de la communauté de communes

La communauté de communes a souhaité développer son projet autour de 3 principaux objectifs : le soutien de la culture du chanvre, la mise en place d'une unité industrielle de transformation et la promotion de la distribution des agros-matériaux auprès des professionnels. Un collectif d'une dizaine d'agriculteurs s'est engagé depuis 2012 à développer la culture du chanvre sur le territoire. Quelques 50 hectares ont ainsi été cultivés sur différents types de sols. La collectivité a accompagné cette démarche par un volet de sensibilisation sur les matériaux biosourcés, en organisant des formations, des visites de chanvrières et en proposant des appuis techniques d'experts agronomiques.

En 2012, il n'existait pas d'unité de transformation industrielle du chanvre dans le Sud de la France. La communauté de Communes a alors souhaité en mettre une en place afin de renforcer la création de cette filière locale.

Malheureusement ce projet de structuration d'une filière locale du chanvre a échoué. La collectivité n'a pas eu les moyens de porter un tel investissement. En effet, la mise en place d'une unité de transformation aurait eu un coût trop important, l'achat du matériel a été estimé à 2 millions d'euros. Cependant, ce début de développement de la filière chanvre a rendu possible l'acquisition d'une solide connaissance de la part des acteurs locaux.

2- La construction en béton de chanvre du siège de la Communauté de communes Provence Verdon

Les élus de la collectivité ont décidé d'édifier le nouveau siège social de la Communauté de communes Provence Verdon à Varages. Le nouveau siège est alors installé sur le site historique de la Manufacture des Lauriers, friche industrielle d'1,3 hectares, dans l'ancienne villa des dirigeants de l'usine de faïence. Depuis 2005, la Communauté de communes a engagé des moyens humains et financiers importants pour redonner une vocation à cette zone urbaine délaissée. Les élus ont souhaité développer les matériaux biosourcés.

L'ancienne bâtisse a alors été dotée d'une extension de 150m² conçue avec des matériaux locaux et biosourcés. Le bâtiment a été réalisé avec une structure en bois enveloppée de béton de chanvre, avec une chènevotte, de la chaux et de la vapeur d'eau.

Cependant, aucun professionnel de la région n'était formé pour réaliser ces travaux en béton de chanvre. Un artisan Breton a donc été mandaté pour mettre en œuvre ce chantier. Le chanvre utilisé pour cette extension de bâtiment est tiré d'une production locale.

Pendant les travaux, la communauté de communes a organisé des « portes ouvertes ». Ces journées de sensibilisation ont permis de former des professionnels du bâtiment à l'utilisation du chanvre, et notamment à la projection de béton de chanvre.



EN BREF

Les plus :

- Un bâtiment de 418m² de surface
- 950€ HT/m²

Les moins :

- Difficultés pour maintenir la filière localement
- Sentiment de ne pas être assez accompagné pour la construction de la filière

PARTENAIRES :

- L'Etat
- La Région Sud Provence-Alpes-Côte-d'Azur
- Le Département du Var

POUR ALLER PLUS LOIN

- Sites de la communauté de communes Provence Verdon : <http://www.provenceverdon.fr/>

- Sites & Cités remarquables de France : reseau@sites-cites.fr

- Anah : Cveta Kirova, Chargée de mission, Direction de l'expertise et des politiques publiques - cveta.kirova@anah.gouv.fr

PUBLICATION 2022

Rédaction : Sites & Cités, suite à un entretien avec Emmanuel MAZODIER, chargé de mission, Envirobat Centre (recto) et Julie PLAGNOL, responsable du pôle développement économique et agricole, CC Provence Verdon (verso)

Crédits photos : Communauté de communes Provence Verdon

